

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 198-24 C

Objet : RS - Décisions modificatives (DM) - DM3 pour le budget principal, DM2 pour le budget de la régie de l'eau potable et DM1 pour le budget de la régie de l'assainissement

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillemermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 198-24 C

objet **RS - Décisions modificatives (DM) - DM3 pour le budget principal, DM2 pour le budget de la régie de l'eau potable et DM1 pour le budget de la régie de l'assainissement**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, présente les décisions modificatives des budgets de Grand Chambéry.

Budget principal (général et déchets)

Fonctionnement

Budget	Fonctionnement			
	Dépenses		Recettes	
Général	011 - Charges à caractère général	- 123 677,00	75 - Autres produits courants	26 323,00
Général	65 - Autres charges courantes	187 894,00	70 - Produits des services	37 894,00
	TOTAL	64 217,00	TOTAL	64 217,00

Une DM d'un montant de +64 217 € est nécessaire. Elle se décompose de la manière suivante :

- 150 000 € transférés du chapitre 011 vers le chapitre 65 pour assurer la bonne comptabilisation du fonctionnement des services de la collectivité. Ce n'est pas une dépense supplémentaire.
- +37 894 € au chapitre 65 en dépenses et au chapitre 70 en recettes afin de régulariser les opérations comptables entourant la galerie de rejet pilotée par le CISALB.
- +26 323 € correspondant à des remboursements d'assurance pour de petits sinistres intervenus en 2024 sur quelques bâtiments de Grand Chambéry. La même somme est prévue en dépenses au chapitre 011 pour financer les réparations correspondantes.

Investissement

Budget	Investissement			
	Dépenses		Recettes	
Général	13 - Subventions d'investissement	273 060,00	13 - Subventions d'investissement	273 060,00
Général	204041 - Travaux hydrauliques	35 000,00		
Général	104008 - Opérations SBV Cours d'eau	- 35 000,00		
Général	204049 - GER Patrimoine	26 580,00		
Général	204007 - GER Grands équipements	- 26 580,00		
Général	4581808 - Aides à la Pierre - Etat	149 054,00	4582808 - Aides à la Pierre - Etat	149 054,00
Général	458183 - Voiries	23 500,00	458283 - Voiries	23 500,00
Général	458185 - Voiries	6 400,00	458285 - Voiries	6 400,00
Déchets	104045 - Véhicules	24 786,00	16 - Emprunts	24 786,00
	TOTAL	476 800,00	TOTAL	476 800,00

Une DM d'un montant de +476 800 € est nécessaire. Son impact sera cependant très limité (+24 786 €) pour le budget principal car 452 014 € portent sur des reversements et des régularisations pour le compte d'autres partenaires. La somme de 452 014 € se décompose de la manière suivante :

- +273 060 € afin de comptabiliser puis reverser aux communes bénéficiaires les fonds relatifs au programme Sequoia piloté par le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie. Cette opération est neutre pour le budget de Grand Chambéry.
- +149 054 € pour le programme de comptabilisation et de reversements des aides à la pierre.
- +29 900 € au titre d'opérations de voiries pour le compte de communes (Chambéry et Bassens).

Ces 3 enveloppes sont prévues en dépenses et en recettes d'investissement.

- Des transferts de crédits (35 000 €) sont opérés entre 4 programmes de la PPI et sont équilibrés, donc sans impact sur l'équilibre du budget.
- +24 786 € sont inscrits au budget déchets afin de permettre l'acquisition d'un véhicule. La somme est équilibrée en recettes par l'inscription d'un emprunt complémentaire.

Budget de la régie de l'eau potable

Budget	Fonctionnement		
	Dépenses		Recettes
Eau	011 - Charges à caractère général	30 000,00	
Eau	66 - Charges financières	50 000,00	
Eau	67 - Charges exceptionnelles	230 000,00	
Eau	68 - Dotations et provisions	- 310 000,00	
TOTAL		-	TOTAL
			-

La DM retrace des transferts de crédits entre chapitres comptables. Son équilibre final s'établit à 0 €.

- +30 000 € sont prévus au chapitre 011 pour permettre le bon fonctionnement du service jusqu'à la fin de l'année 2024.
- +50 000 € sont prévus au chapitre 66 au regard de l'évolution définitive des taux pour l'année 2024 pour ce budget. L'enveloppe globale s'établit à 1,7 M€.
- +230 000 € sont prévus au chapitre 67 qui se décomposent de la manière suivante :
 - o 100 000 € au titre de financements exceptionnels pour la suppression de branchements en plomb.
 - o 130 000 € au titre de régularisations de factures émises avant le 31 décembre 2023. Les régularisations portent principalement sur des corrections de relevé de consommation et d'ajustement de redevances pour l'Agence de l'eau.
- -310 000 € sont désinscrits du chapitre 68 afin d'équilibrer la DM.

Budget de la régie de l'assainissement

Budget	Fonctionnement		
	Dépenses		Recettes
Assainissement	011 - Charges à caractère général	21 000,00	
Assainissement	022 - Dépenses imprévues	- 21 000,00	
Assainissement	67 - Charges exceptionnelles	130 000,00	
Assainissement	68 - Dotations et provisions	- 130 000,00	
TOTAL		-	TOTAL
			-

La DM retrace des transferts de crédits entre chapitres comptables. Son équilibre final s'établit à 0 €.

- +21 000 € sont prévus au chapitre 011. Cette enveloppe permettra de financer l'actualisation de la taxe VNF payée par la régie de l'assainissement dans le cadre de la galerie de rejet pilotée par le CISALB.
- -21 000 € sont désinscrits du chapitre 022 dont l'objet est de financer des dépenses dont la prévisibilité n'est pas toujours possible lors de l'établissement du budget primitif.
- +130 000 € sont prévus comme pour l'eau potable au chapitre 67 afin de régulariser des factures antérieures au 31 décembre 2023.
- -130 000 € sont désinscrits du chapitre 68 afin d'équilibrer la DM.

Vu les crédits inscrits au budget primitif,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 8 octobre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les décisions modificatives de Grand Chambéry telles que présentées ci-dessus et décomposées de la manière suivante :

- DM3 du budget principal,
- DM2 du budget de la régie de l'eau potable,
- DM1 du budget de la régie de l'assainissement.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **198-24 C**

Objet de l'acte : RS - Décisions modificatives (DM) - DM3 pour le budget principal, DM2 pour le budget de la régie de l'eau potable et DM1 pour le budget de la régie de l'assainissement

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32334H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32334H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024